

Fiche de données de sécurité CEE

Fiche conforme à la Directive 91/155/CEE

Nom commercial : **SN 100**

PAGE 1 / 5

Date 31 6 2014 rev7

1. Identification du produit et de la société

Nom commercial : SN 100 Solvant de nettoyage électronique

Fabricant **SODIFLUX** 5 ter route de Bray 95710 Chaussy France
TEL (33) 01 34 67 74 68 Fax 01 30 76 55 41

2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux

Caractérisation chimique : methoxy propanol Concentration 5 à 40 %
Numéro CAS : 107—98-2 Symboles de danger R : Phrases -R : R10
Nom commercial DOWANOL dow chemical

Caractérisation chimique : Propanol -2-OL Concentration 5 à 40 %
Numéro CAS :67-63-0 Symboles de danger F Phrases -R : R11 R36/38 R67
Nom commercial alcool isopropylique

Caractérisation chimique : Solvant hydrocarboné Concentration 5 à 40 %
Numéro CAS : 92062-15-2 Symboles de danger F : Phrases -R : R11 R50/53 R67 R65
Nom commercial Napar6 brentag idf

Toute autre information est strictement confidentielle et sera seulement donnée qu'a la demande d'un médecin ou d'un département médical qui sont tenus à respecter les informations confidentielles.

3. Identification des dangers

- R11 Facilement inflammable.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R50/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons

4 Premiers secours

Indications générales :

Après contact cutané : En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion : En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone
Extincteurs en poudre

Ne pas utiliser l'eau

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précaution relatives aux personnes :
Mettre les personnes en sûreté.

Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux

Fiche de données de sécurité CEE

Fiche conforme à la Directive 91/155/CEE

Nom commercial : **SN 100**

PAGE 2 / 5

Date 31 6 2014 rev7

Procédé de nettoyage/récupération
Absorbant inerte et destruction par incinération

7 Manipulation et stockage



Précautions lors de la manipulation :
Pas contact avec les mains et les yeux.
Aspiration antidéflagrante des vapeurs lors de l'utilisation

Stockage
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Stockage: au frais et au sec.

Stabilité stockage : durée de stockage < 12 mois

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Appellation	NORME	LT - ppm	ppm LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	VLEP	100 ppm	360 mg/m3		
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m3		
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3

Mesures générales de protection : Eviter l'exposition - Avant l'emploi, lire les indications.

Mesures d'hygiène :

Ranger à part les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire - Aspiration des vapeurs lors de l'utilisation

Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat de protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.

Les types d'appareils respiratoires à envisager sont:

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

Protection des mains - Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment: Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de gants de protection chimique est recommandé. Si le contact avec les bras est possible, porter des gants à manchettes. Nitrile, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

Protection des yeux : Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Fiche de données de sécurité CEE

Fiche conforme à la Directive 91/155/CEE

Nom commercial : **SN 100**

PAGE 3 / 5

Date 31 6 2014 rev7

9. Propriétés physiques et chimiques Aspect

Etat : liquide
Couleur : incolore
Odeur : faible
Point d'ébullition > 78 c
Point d'éclair : < 20 c
Température d'inflammation : >200 c
Limite inférieure d'explosibilité : 0.5 %
Limite inférieure d'explosibilité : 8.00 %
Densité : 0.780
Cov non mesuré
Pression vapeur non mesuré
Solubilité dans l'eau : Non miscible

10. Stabilité et réactivité

Stable à température normale
Décomposition thermique :
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Danger d'explosion en cas de surchauffe importante Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).
Réactions dangereuses : Produits oxydants

11. Informations toxicologiques

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

VOIE D'EXPOSITION

Absorption par la peau.

12 Informations écologiques

Remarque :

En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit : Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté pour destruction dans une décharge agréée.

Fiche de données de sécurité CEE

Fiche conforme à la Directive 91/155/CEE

Nom commercial : **SN 100**

PAGE 4 / 5

Date 31 6 2014 rev7

14. Informations relatives au transport

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANE, PROPAN-2-OL)

NO. UN ROUTE 1993 N°CLASSIFICATION ADR 3

CLASSIFICATION ADR Classe 3 : Liquides inflammables. GROUPE D'EMBALLAGE ADR II

No. DE DANGER (ADR) 33 NO. D'ÉTIQUETTE ADR 3

15. Informations réglementaires

ÉTIQUETAGE

Nocif



Facilement inflammable



Dangereux pour l'environnement



CONTIENT du CYCLOHEXANE

PHRASES DE RISQUE

R11 Facilement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons

CONSEILS DE PRUDENCE

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un spécialiste.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, gants et un appareil de protection des yeux

S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions licites à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Fiche de données de sécurité CEE

Fiche conforme à la Directive 91/155/CEE

Nom commercial : **SN 100**

PAGE 5 / 5

Date 31 6 2014 rev7